

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00747

Numéro SIREN : 537 838 047

Nom ou dénomination : AGILIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2021 sous le numéro de dépôt 5303



Murielle Génin
Vanessa Patois
Anne Masson
Géraldine Huguet
Benjamin Levrey

*Experts-comptables
Commissaires aux comptes*

SARL AGILIANCE

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 2 rue de la Croix de Mission

25660 SAONE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL AGILIANCE en Société par Actions Simplifiée (SAS)

Aux Associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du Code de Commerce, et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 même code par décision unanime des associés en date du 25 octobre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés le 30 juin 2021 font apparaître des capitaux propres de 189 196 €, incluant un capital social de 1 000 € et des réserves de 162 575 €.

L'activité est en nette progression : le chiffre d'affaires s'élève à 478 k€ contre 375 k€ l'année précédente, les charges d'exploitation sont également à la hausse. Le résultat net comptable est de 26 k€ contre 30 k€ au 30 juin 2020.

Mission du commissaire aux comptes à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Besançon, 17 novembre 2021
ace, Commissaire à la transformation

Vanessa PATOIS CLERC
Directrice Générale Déléguée
Commissaire aux comptes associée